

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le jeudi 27 janvier 2022 à 20 heures 00 à la salle polyvalente, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 21 janvier 2022 par voie dématérialisée, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 21 janvier 2022, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire de Roffiac.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021
2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
3. Débat sur la protection sociale complémentaire
4. Questions diverses

### Étaient présents à cette réunion :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT, Magali MARTRES, Nathalie REGIMBAL  
Messieurs Pierre CHAULIAC, François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Emmanuel REY, Sébastien VERDIER

### Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Maxime ALET a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY  
Monsieur Florian CHARTIER a donné pouvoir à Madame Ghislaine DELRIEU  
Monsieur Julien LOUBEYRE a donné pouvoir à Monsieur Sébastien VERDIER

### Absents :

Messieurs Fabrice BUCHON et Thierry CUSSAC

Madame le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal, que le quorum est atteint.

Madame Magali MARTRES est nommée secrétaire de séance.

Avant d'entamer la réunion, Madame le Maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- délégation du Conseil municipal au Maire concernant les actions en justice

**Accepté à l'unanimité**

### Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 novembre 2021 est approuvé.

**Approuvé à l'unanimité**

### Rapport n°2 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget pour un montant de 124 131.62 € réparti comme suit :

Article – Opération – Libellé	Crédits ouverts au BP 2021	Montant autorisé avant le vote du BP
Opération 61 – Achat de matériel	5 200.00 €	1 300.00 €
Opération 79 – Travaux bâtiments	119 291.31 €	29 822.83 €
Opération 87 – Église Saint-Gal	372 035.18 €	93 008.79 €
Opération 88 - Voirie	12 744.00 €	3 186.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>124 131.62 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### **Rapport n°3 : Débat sur la protection sociale complémentaire**

Le Conseil municipal prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité. Il est informé des échéances à venir liées à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, à savoir l'obligation pour l'employeur de participer financièrement aux contrats de prévoyance de ses agents en 2025 à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence, et aux contrats santé en 2026 à hauteur de 50% minimum d'un montant de référence. Les montants de référence seront fixés par décret.

**Approuvé à l'unanimité**

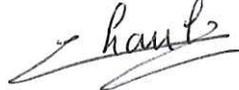
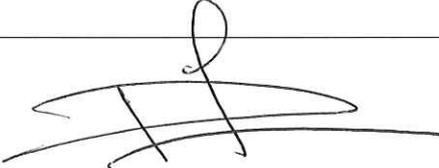
### **Rapport complémentaire : Délégation du Conseil municipal au Maire concernant les actions en justice**

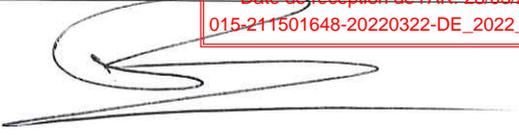
Le Conseil municipal décide de confier à Madame le Maire les délégations suivantes, pour la durée du présent mandat :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; il est précisé que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, et devant toutes juridictions administratives, civiles et pénales ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

**Approuvé à l'unanimité**

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27/01/2022

ALET Maxime	Absent
BENEZIT Murielle	
BUCHON Fabrice	Absent
CHARTIER Florian	Absent
CHAULIAC Pierre	
CUSSAC Thierry	Absent
DELRIEU Ghislaine	
ESCHALIER François	
LAGARDE Hervé	
LOUBEYRE Julien	Absent
MARTRES Magali	
REGIMBAL Nathalie	

REY Emmanuel	
VERDIER Sébastien	